

Versailles, le 26 septembre 2018

Le Recteur de l'académie de Versailles  
Chancelier des universités

à

Mesdames et Messieurs les Proviseurs des lycées  
publics et privés sous contrat

Mesdames et Messieurs les Principaux des  
collèges publics et privés sous contrat

s/c Madame et Messieurs les Directeurs  
Académiques des services de l'Education  
Nationale

Réf. : Division d'appui et de conseil aux  
établissements et aux services

Affaire suivie par :  
Evelyne ROUDNEFF IA-IPR  
01 30 83 40 43  
DACES 3  
Sébastien Leclère  
Fabrice Imiola

☎ : 01.30.83 44 37

**Diffusion :**

Pour attribution : A Pour Information : I

x	IA		Gds. Etab. Sup.
x	Inspections		IUFM
	CTCM		CROUS
	CD-CS		CRDP
x	Lycées		DRONISEP
x	Collèges		CIO
	LP		SIEC
	LT-LGT		INSHEA
	LG		CNED
	LPO	x	Etab. Privés
	EREA		INEP
x	MELH		UNSS
	CIEP		APE
	ERPD		DDJS
	CREPS		CNEFEI
	DRGIS		CNEFASES
	Universités		INJEP
	IUT		Représentants des Personnels
Autres :			

**Nature du document :**

- Nouveau  
 Modifié  
 Reconduit

**Le présent document comporte :**

Circulaire P 2  
Annexe P 1  
Total P.3

**Objet : Olympiades académiques de mathématiques par équipe**

Les Olympiades académiques de mathématiques par équipe opposent, comme leur nom l'indique, des équipes de trois collégiens scolarisés en troisième ou de trois lycéens de seconde ou des équipes mixtes constituées de trois élèves de troisième et de seconde. La quatrième édition du concours, en 2018, a vu participer plus de 1500 équipes de 180 établissements. Le concours complète de manière originale les compétitions organisées pour les lycéens de première et les collégiens de quatrième, en mettant l'accent sur le travail collaboratif. Nos partenaires fidèles se sont engagés à nos côtés et nous permettent de doter généreusement les lauréats lors d'une cérémonie. Les Olympiades de mathématiques sont un moment important de la vie de l'académie. La création de laboratoires de mathématiques dans les lycées (plan Villani-Torossian) peut s'appuyer sur la composition d'équipes mixtes de lycéen(ne)s et de collégien(ne)s des collèges amont.

**1. Nature du concours**

L'épreuve comporte trois ou quatre exercices qui, sans être particulièrement difficiles, sont présentés de manière « ouverte » : les notions mathématiques à utiliser pour les résoudre, quoique ne dépassant pas le niveau des programmes du collège, ne sont pas explicitées dans les énoncés. Un travail de collaboration, dans la recherche comme dans la rédaction des solutions, est nécessaire.

**2. Inscription des candidats**

Chaque établissement, collège ou lycée, est invité à composer des triplettes d'élèves de troisième ou de seconde. Des établissements voisins peuvent constituer des triplettes mixtes. S'y prenant suffisamment à l'avance, ils pourront faire en sorte que les membres de chaque équipe apprennent à travailler ensemble. Il n'y a pas d'effectif maximum, mais cinq triplettes pour un collège, une douzaine pour un lycée semblent raisonnables. L'établissement constituera sa liste de triplettes, identifiées par le code UAI



(ex R.N.E.) de l'établissement (ou à défaut son nom et l'indication de la commune) et un numéro d'ordre.

**Cette liste sera close au plus tard le 31 janvier 2019.** Elle est conservée par l'établissement. Seul doit être transmis dans un premier temps le talon réponse joint, qui indique l'effectif des équipes candidates. Ce talon réponse doit parvenir au rectorat de Versailles (DACES 3) par courriel à l'adresse : [fabrice.imiola@ac-versailles.fr](mailto:fabrice.imiola@ac-versailles.fr) au plus tard le 31 janvier 2019.

### **3. Déroulement de l'épreuve**

**L'épreuve a lieu le mardi 26 mars 2019, de 14 heures à 16 heures (un décalage est possible pour tenir compte des contraintes horaires propres à l'établissement).**

Elle se déroule dans chacun des établissements ayant déclaré avoir inscrit des candidats, et sous la surveillance du personnel de l'établissement. **Il est demandé aux établissements d'inscrire dès maintenant la journée du 26 mars 2019 à leur agenda, de sorte à éviter toute concurrence avec d'autres travaux ou des activités périscolaires.** Il n'y aura pas de convocation. Un rappel sera transmis aux élèves en temps utile par les professeurs. Il convient de veiller à organiser le travail dans un cadre serein et spacieux permettant les échanges au sein de chaque équipe tout en évitant que l'une perturbe l'autre.

Les calculatrices sont autorisées ainsi que le matériel usuel de géométrie, la colle et les ciseaux.

### **4. Transmission des copies - palmarès**

Le matériel de composition devrait parvenir aux établissements une semaine avant l'épreuve. Une fois l'épreuve passée, les copies rédigées seront envoyées dans les plus brefs délais au rectorat, d'où elles repartiront vers les correcteurs constituant le jury académique, qui établira le palmarès. Chaque équipe recevra un compte-rendu de son travail.

### **5. Informations complémentaires**

Il est prévu que les sujets n'abordent pas les questions figurant spécifiquement au programme de seconde. Les énoncés seront aussi courts que possible : les équipes devront décider des stratégies de résolution envisageables et répartir le travail et la réflexion, la rédaction demeurant collective. Les établissements peuvent naturellement organiser des ateliers de préparation à la compétition. Ils trouveront des exemples sur le site académique de mathématiques : <http://euler.ac-versailles.fr>, rubrique Olympiades.

Les questions éventuelles peuvent être adressées aux IA-IPR de mathématiques et à la DACES 3.

Daniel FILATRE